

COMPAGNIE AURIFERE ET AGRICOLE

DE

L'APPROUAGUE [GUYANE FRANÇAISE]

SOCIÉTÉ ANONYME

Autorisée par Décret impérial en date du 13 août 1865; formée par acte passé devant M^e BERCEON, Notaire à Paris, le 25 mai 1865

2^e Série

Capital social : 4,000,000 de Francs

2^e Série

Divisés en deux séries de 20,000 Actions de 100 francs chacune

Action de Cent Francs au Porteur

1^{RE} RÉPARTITION

2^{ME} RÉPARTITION

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

3^{ME} RÉPARTITION

PAYÉ F. 50

PAYÉ F. 250

N^o 21,428

PAYÉ F. 250

Chaque Action prend part aux produits et revenus de la Compagnie dans la proportion du capital versé

Paris, le 1^{er} Octobre 1863.

UN ADMINISTRATEUR,

E. Laverrey

UN ADMINISTRATEUR,

A. Franconi

PARIS. — IMP. POITEVIN, RUE CAMILLÉ, 2 ET 4.

20
 C^{IE} ANONYME AURIFERE ET AGRICOLE
 de
 L'APPROUAGUE (GUYANE FRANÇAISE)
 ACTION N^o 21,428
 20^e Coupon d'Intérêts et Dividende
 Exercice 1883, payable à Paris et à Cayenne

19
 C^{IE} ANONYME AURIFERE ET AGRICOLE
 de
 L'APPROUAGUE (GUYANE FRANÇAISE)
 ACTION N^o 21,428
 19^e Coupon d'Intérêts et Dividende
 Exercice 1882, payable à Paris et à Cayenne

18
 C^{IE} ANONYME AURIFERE ET AGRICOLE
 de
 L'APPROUAGUE (GUYANE FRANÇAISE)
 ACTION N^o 21,428
 18^e Coupon d'Intérêts et Dividende
 Exercice 1881, payable à Paris et à Cayenne

17
 C^{IE} ANONYME AURIFERE ET AGRICOLE
 de
 L'APPROUAGUE (GUYANE FRANÇAISE)
 ACTION N^o 21,428
 17^e Coupon d'Intérêts et Dividende
 Exercice 1880, payable à Paris et à Cayenne

16
 C^{IE} ANONYME AURIFERE ET AGRICOLE
 de
 L'APPROUAGUE (GUYANE FRANÇAISE)
 ACTION N^o 21,428
 16^e Coupon d'Intérêts et Dividende
 Exercice 1879, payable à Paris et à Cayenne

15
 C^{IE} ANONYME AURIFERE ET AGRICOLE
 de
 L'APPROUAGUE (GUYANE FRANÇAISE)
 ACTION N^o 21,428
 15^e Coupon d'Intérêts et Dividende
 Exercice 1878, payable à Paris et à Cayenne

14
 C^{IE} ANONYME AURIFERE ET AGRICOLE
 de
 L'APPROUAGUE (GUYANE FRANÇAISE)
 ACTION N^o 21,428
 14^e Coupon d'Intérêts et Dividende
 Exercice 1877, payable à Paris et à Cayenne

13
 C^{IE} ANONYME AURIFERE ET AGRICOLE
 de
 L'APPROUAGUE (GUYANE FRANÇAISE)
 ACTION N^o 21,428
 13^e Coupon d'Intérêts et Dividende
 Exercice 1876, payable à Paris et à Cayenne

12
 C^{IE} ANONYME AURIFERE ET AGRICOLE
 de
 L'APPROUAGUE (GUYANE FRANÇAISE)
 ACTION N^o 21,428
 12^e Coupon d'Intérêts et Dividende
 Exercice 1875, payable à Paris et à Cayenne

11
 C^{IE} ANONYME AURIFERE ET AGRICOLE
 de
 L'APPROUAGUE (GUYANE FRANÇAISE)
 ACTION N^o 21,428
 11^e Coupon d'Intérêts et Dividende
 Exercice 1874, payable à Paris et à Cayenne

10
 C^{IE} ANONYME AURIFERE ET AGRICOLE
 de
 L'APPROUAGUE (GUYANE FRANÇAISE)
 ACTION N^o 21,428
 10^e Coupon d'Intérêts et Dividende
 Exercice 1873, payable à Paris et à Cayenne

9
 C^{IE} ANONYME AURIFERE ET AGRICOLE
 de
 L'APPROUAGUE (GUYANE FRANÇAISE)
 ACTION N^o 21,428
 9^e Coupon d'Intérêts et Dividende
 Exercice 1872, payable à Paris et à Cayenne

8
 C^{IE} ANONYME AURIFERE ET AGRICOLE
 de
 L'APPROUAGUE (GUYANE FRANÇAISE)
 ACTION N^o 21,428
 8^e Coupon d'Intérêts et Dividende
 Exercice 1871, payable à Paris et à Cayenne

7
 C^{IE} ANONYME AURIFERE ET AGRICOLE
 de
 L'APPROUAGUE (GUYANE FRANÇAISE)
 ACTION N^o 21,428
 7^e Coupon d'Intérêts et Dividende
 Exercice 1870, payable à Paris et à Cayenne

6
 C^{IE} ANONYME AURIFERE ET AGRICOLE
 de
 L'APPROUAGUE (GUYANE FRANÇAISE)
 ACTION N^o 21,428
 6^e Coupon d'Intérêts et Dividende
 Exercice 1869, payable à Paris et à Cayenne

5
 C^{IE} ANONYME AURIFERE ET AGRICOLE
 de
 L'APPROUAGUE (GUYANE FRANÇAISE)
 ACTION N^o 21,428
 5^e Coupon d'Intérêts et Dividende
 Exercice 1868, payable à Paris et à Cayenne

4
 C^{IE} ANONYME AURIFERE ET AGRICOLE
 de
 L'APPROUAGUE (GUYANE FRANÇAISE)
 ACTION N^o 21,428
 4^e Coupon d'Intérêts et Dividende
 Exercice 1867, payable à Paris et à Cayenne

3
 C^{IE} ANONYME AURIFERE ET AGRICOLE
 de
 L'APPROUAGUE (GUYANE FRANÇAISE)
 ACTION N^o 21,428
 3^e Coupon d'Intérêts et Dividende
 Exercice 1866, payable à Paris et à Cayenne

2
 C^{IE} ANONYME AURIFERE ET AGRICOLE
 de
 L'APPROUAGUE (GUYANE FRANÇAISE)
 ACTION N^o 21,428
 2^e Coupon d'Intérêts et Dividende
 Exercice 1865, payable à Paris et à Cayenne

EXTRAIT DES STATUTS

ART. 2.

La Société prend la dénomination de *Compagnie aurifère et agricole de l'Approuague*.

ART. 3.

Sa durée est fixée à vingt-cinq années, à partir du 1^{er} Janvier 1858, sauf les cas de dissolution ou de prorogation prévus ci-après.

ART. 4.

Son siège est établi à Paris.

ART. 5.

La Société a pour objet :

1^o L'exploitation, conformément aux clauses et conditions du décret impérial du 5 juillet 1863, des gisements aurifères sur les 200,000 hectares dont l'exploration et l'exploitation lui ont été concédées par le Gouvernement; comme aussi de tous gisements auxquels elle aurait droit, soit dans le cas de nouvelles concessions du Gouvernement, soit dans le cas de traités avec d'autres concessionnaires;

2^o La colonisation, s'il y a lieu, des terrains concédés, conformément au décret impérial visé au § 1^{er} du présent article.

ART. 6.

Le fonds social, précédemment fixé à deux millions de francs et divisé en 20,000 actions, sur chacune desquelles il n'avait été versé que 25 francs par action, est porté à quatre millions de francs par l'émission nouvelle de 20,000 actions de 100 francs. Ce capital pourra être augmenté ultérieurement dans la forme des modifications aux statuts.

ART. 7.

En conséquence, le fonds social est représenté par 40,000 titres de 100 francs, divisés en deux séries. L'une, de 20,000 actions, composée des anciennes actions libérées de 25 francs, restant soumise aux appels que l'Assemblée générale croira devoir faire suivant les besoins de la Société; l'autre série, composée de 20,000 actions nouvelles qui seront soumises aux versements dans les formes et aux époques énoncées à l'article suivant.

ART. 8.

Les 20,000 actions nouvelles seront libérées de la manière suivante : 25 francs au moment de la souscription, 25 francs après l'approbation des modifications apportées par les présentes aux statuts du 12 mai 1858, enfin les 50 0/0 restant à verser, suivant qu'il en sera décidé par le Conseil d'administration.

ART. 9.

Chaque action donne droit à une part proportionnelle de toutes les valeurs sociales.

Les actions de la première et de la deuxième série prendront part aux produits et revenus dans la proportion du capital versé sur chacune d'elles.

ART. 12.

Les dividendes se paient au porteur des titres; les quittances données par eux, ou l'estampille mise au dos de l'action, libèrent la Société.

ART. 49.

L'année sociale commence le 1^{er} Janvier et finit le 31 décembre.

ART. 50.

Les produits réalisés de l'exploitation, déduction faite de toutes les charges, constituent les bénéfices nets. Sur ces bénéfices, il est prélevé annuellement :

1^o Cinq pour cent du capital versé, pour être distribué à titre d'intérêts aux actionnaires;

2^o Cinq pour cent de ce qui reste après le prélèvement ci-dessus, pour former un fonds de réserve.

Ce qui reste est réparti entre toutes les actions, à titre de dividende, sous la déduction de la portion desdits bénéfices qui pourrait être attribuée par l'Assemblée générale aux membres du Conseil d'administration, au directeur, au sous-directeur et aux employés de la Société, d'après le principe établi au deuxième alinéa de l'art. 9.

Le paiement des intérêts et des dividendes se fait annuellement à Paris et à Cayenne, aux époques déterminées par le Conseil d'administration.

*Les coupons bien qu'échéant
le 2 Janvier ne sont payables
que le 1^{er} Juillet suivant*

DIX-SEPTIÈME COUPON

ÉCHÉANT LE 2 JANVIER 1881

DIX-HUITIÈME COUPON

ÉCHÉANT LE 2 JANVIER 1882

DIX-NEUVIÈME COUPON

ÉCHÉANT LE 2 JANVIER 1883

VINGTIÈME COUPON

ÉCHÉANT LE 2 JANVIER 1884

TREIZIÈME COUPON

ÉCHÉANT LE 2 JANVIER 1877

QUATORZIÈME COUPON

ÉCHÉANT LE 2 JANVIER 1878

QUINZIÈME COUPON

ÉCHÉANT LE 2 JANVIER 1879

SEIZIÈME COUPON

ÉCHÉANT LE 2 JANVIER 1880

NEUVIÈME COUPON

ÉCHÉANT LE 2 JANVIER 1873

DIXIÈME COUPON

ÉCHÉANT LE 2 JANVIER 1874

ONZIÈME COUPON

ÉCHÉANT LE 2 JANVIER 1875

DOUZIÈME COUPON

ÉCHÉANT LE 2 JANVIER 1876

CINQUIÈME COUPON

ÉCHÉANT LE 2 JANVIER 1869

SIXIÈME COUPON

ÉCHÉANT LE 2 JANVIER 1870

SEPTIÈME COUPON

ÉCHÉANT LE 2 JANVIER 1871

HUITIÈME COUPON

ÉCHÉANT LE 2 JANVIER 1872

DEUXIÈME COUPON

ÉCHÉANT LE 2 JANVIER 1866

TROISIÈME COUPON

ÉCHÉANT LE 2 JANVIER 1867

QUATRIÈME COUPON

ÉCHÉANT LE 2 JANVIER 1868